

Echanges

Les programmes d'échanges, avec les universités et écoles étrangères, sont bilatéraux : l'ESILV accueille également dans son cursus des étudiants étrangers pour une durée de 6 mois.

La mixité des élèves-ingénieurs au sein d'une école est un atout pour l'épanouissement de chacun d'entre eux.

L'ouverture internationale de la formation

L'ESTEM et HIGH-TECH, ont signé un partenariat plus particulier avec **l'ESILV**. Il permet à des élèves ayant validé une quatrième année d'études à l'ESTEM ou à HIGH-TECH de passer les deux dernières années du cycle d'ingénieur de **l'ESILV** et ainsi obtenir le titre d'ingénieur diplômé de **l'ESILV**.



Site web de l'ESTEM: <http://www.estem.ma>

Site web de High-Tech : <http://www.hightech.edu>

Comment ça marche?

- Si vous suivez votre cursus à l'ESILV, vous partirez à l'étranger pour une période d'études dans le cadre d'accords de coopération passés entre le Pôle LDV et des [universités étrangères partenaires](#).
- En règle générale, le partenariat est fondé sur la réciprocité entre établissements : le Pôle accueille des étudiants étrangers d'une université partenaire et, en retour, cette université va accueillir des étudiants du Pôle.
- Les programmes des universités partenaires sont choisis par le Pôle en fonction de la proximité entre leurs formations et celles de l'ESILV. L'objectif est de vous permettre de suivre, dans votre université d'accueil, des enseignements équivalents à ceux que vous auriez suivis en France à la même période.
- L'harmonisation internationale des systèmes de validation des études repose sur le fait que de nombreux pays (en Europe) utilisent des «crédits» ou «ECTS». En université étrangère, vous devrez valider sur place le même nombre d'«ECTS» que les autres élèves-ingénieurs restés en France (une année universitaire correspond à 60 ECTS).

Quand partir?

Possibilité de partir 6 ou 12 mois en échange universitaire, de préférence pendant la **3e année** :

- soit un semestre (le 1er ou 2ème semestre de la 3e année)
- soit l'année complète

En **5ème année** il est possible de partir soit un semestre, soit l'année complète.

Tous les étudiants peuvent-ils partir?

Le nombre total de places offertes aux élèves-ingénieurs de l'**ESILV** dans les universités étrangères partenaires est généralement suffisant par rapport à la demande des étudiants.

Néanmoins, pour qu'un élève-ingénieur de l'**ESILV** puisse effectuer un échange universitaire dans de bonnes conditions et réussir ses études à l'étranger, il est indispensable qu'il ait un niveau linguistique suffisant.

Le niveau académique est également pris en compte.

Le Service International vous donnera toutes les informations nécessaires pour préparer votre échange universitaire.

Y a-t'il des coûts supplémentaires?

Dans le cadre d'un échange officiel, vous ne payez pas de frais de scolarité supplémentaires : vous réglerez vos frais de scolarité à l'**ESILV** et serez exonéré des frais de l'université d'accueil.

Attention : les frais de voyage et de séjour sont à votre charge.

Pour les échanges au sein de l'Union Européenne, il est possible de bénéficier de bourses Erasmus.

Plus d'informations :

- [Foreign students wishing to accomplish a period of studies at Léonard de Vinci](#) ;
- [Etudiants ESILV souhaitant effectuer un Programme d'Échanges Internationaux \(PEI\) au sein d'une université partenaire.](#)